

Bien accueillir les futurs professionnels de santé sur nos territoires

ÉTUDIANTS

STAGIAIRES

INTERNES

DÉBUTANTS

en

*médecine
générale*

*médecine
de spécialité*

kinésithérapie

soins infirmiers

orthophonie

orthoptie

maïeutique

ergothérapie

psychomotricité

*électroradiologie
médicale*

La Région soutient la réalisation par les acteurs locaux
(collectivités locales, établissements hospitaliers
ou médico-sociaux...) de résidences Pro-Santé.



Dans le cadre de ses différentes compétences notamment en matière d'aménagement durable du territoire, d'attractivité et de développement économique, de formations sanitaires et sociales, de soutien à l'enseignement supérieur, la Région Centre Val de Loire s'attache depuis plusieurs années à offrir un environnement favorable à la santé de ses habitants en participant directement à relever le défi de la présence médicale sur tous les territoires.

J'ai initié une intense période de concertation menée en lien avec le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER) au 2^{ème} semestre 2019, qui a conduit à la présentation d'un plan d'actions "Région 100% santé" débattu le 19 novembre, lors d'une séance plénière exceptionnelle réunissant conseillers régionaux et conseillers du CESER, en présence notamment du Directeur de l'ARS et du Doyen de la faculté de médecine de Tours.

Cette mobilisation renforcée pour la santé s'articule autour de 4 ambitions déclinées en 20 priorités :

- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour la formation et l'installation d'un nombre accru de médecins et de professionnels de santé,
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour l'accès aux soins dans la proximité de chaque territoire,
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour une approche globale et exigeante de la prévention et la promotion de la santé,
- Centre-Val de Loire, une région d'anticipation pour le renforcement de l'attractivité territoriale.

Au titre de la première ambition, j'ai porté 5 priorités :

- Porter de 255 à 340 le nombre de médecins formés chaque année, le nombre de 255 étant très largement insuffisant au regard des besoins de notre région



François Bonneau
Président de la Région
Centre-Val de Loire

Une ambition régionale de terre d'accueil des soignants et étudiants en santé

- Accueillir les internes et des médecins en formation dans tous les départements, avec par exemple la demande de création d'une formation complète en odontologie, ou encore le financement de 20 postes de chefs de clinique assistants territoriaux en dehors du CHU de Tours
- Couvrir l'ensemble des territoires par des maîtres de stage
- Augmenter l'accueil dans les formations paramédicales, avec notamment l'engagement régional d'atteindre l'objectif de 25% de diplômés supplémentaires
- Rendre plus attractives les conditions d'accueil des étudiants.

Afin de concourir à cette priorité, la Région s'est engagée à financer un programme de création de « Résidences Pro Santé » sur l'ensemble du territoire. Les résidences s'adressent notamment aux stagiaires engagés dans les formations médicales et para médicales (infirmiers, kinés,...).

En effet, au regard des lieux potentiels de stages ou d'internat : en centres hospitaliers, en établissements médico-sociaux, en maisons de santé... , les capacités d'hébergement sont parfois insuffisantes, ou inadaptées.

Une couverture régionale en véritables lieux d'accueil des étudiants en santé leur offrant à la fois de l'hébergement, mais aussi des espaces collectifs favorables à la convivialité et aux échanges entre étudiants et avec les professionnels de santé du territoire, doit permettre de renforcer l'attractivité de nos territoires.

Objectifs de la résidence pro santé :

Répondre aux besoins d'hébergement des publics lors de leurs déplacements temporaires (stages, remplacements) et faciliter le fonctionnement des structures hospitalières et des établissements de soins existants.

Renforcer l'attractivité de tout le territoire auprès des étudiants et des professionnels de santé afin d'encourager l'installation de futurs médecins et autres professionnels de santé.

Un concept proposé par la Région Centre Val de Loire et approfondi par une consultation des étudiants et de leurs établissements de formation, et une consultation des acteurs hospitaliers, médicaux ou territoriaux, par entretiens ou ateliers de créativité.



“ PAROLES D'ÉTUDIANTS

Créer de la rencontre, de l'échange de la discussion entre futurs professionnels de la Santé

Une résidence avec des espaces de travail et de détente où l'on peut partager, échanger, discuter
Noémie, élève infirmière

Une solution de logement pour les étudiants en Santé qui doivent effectuer leur stage loin de leur domicile
Perrine, élève infirmière

Un concept de résidence offrant à la fois des espaces individuels et des espaces communs de qualité permettant de préserver l'intimité et le repos tout en favorisant les rencontres et la convivialité
Fanta, élève en Maïeutique

Un lieu de rencontres à la fois entre étudiants issus de filières Santé mais aussi avec des professionnels en exercice
Laure, élève en Kinésithérapie

Une résidence qui invite à découvrir le territoire où elle est implantée
Achille, étudiant en Médecine

“ PAROLES D'ACTEURS

Notre plus grand espoir : un hébergement proche du terrain de stage des étudiants, à moindre coût. Proposer une offre répartie sur tout le territoire de manière à répondre à un besoin des territoires les plus reculés.

ARS Centre Val de Loire

Une évolution majeure : envisager de nouveaux terrains en région, là où l'école souhaite avant tout rayonner, et d'envoyer des étudiants sur des territoires aujourd'hui délaissés

EUKCVL

EN CONCERTATION AVEC



et l'ensemble des écoles de formations sanitaires
et un panel de centres hospitaliers et de collectivités locales

CE QUE SERONT LES RÉSIDENCES PRO-SANTÉ

Définition : Les résidence Pro-Santé correspondent à des hébergements collectifs ouverts à la location de courte ou moyenne durée, dédiés principalement aux professionnels de santé en formation ou en tout début d'exercice, disposant de logements individuels ou en colocation, ainsi que d'espaces communs permettant le développement d'une vie sociale et d'échanges entre résidents.

Prévues pour héberger des étudiants de toutes formations de santé, dans le cadre de leurs stages, internat, ou toute autre forme d'immersion en milieu professionnel, elles présentent des capacités d'accueil variables et offrent un hébergement temporaire, allant de quelques nuits jusqu'à 6 mois voire une année entière.

Quelles que soient leur capacité d'accueil et les durées d'occupation, elles offriront une qualité de vie et un environnement bienveillant, source de bien-être et encourageant l'intérêt, voire l'attachement, au territoire et la création de liens sociaux, affectifs ou amicaux.

Ces résidences ont vocation à stimuler les pratiques pluridisciplinaires en favorisant les rencontres entre étudiants engagés dans différentes filières de santé et avec des professionnels installés sur le territoire, pratiquant en établissement ou en ambulatoire.

A ce titre, outre un accès au logement facilité, les Résidences Pro-Santé proposeront un minimum d'espaces mutualisés et de qualité, propres à stimuler une interaction entre résidents ainsi qu'une animation spécifique avec les habitants acteurs du territoire, en particulier les médecins et soignants locaux.



Il n'existe pas un modèle unique de Résidence Pro-Santé.
Le projet doit être adapté, en taille et en équipements,
aux spécificités locales.

EXEMPLES DE RÉSIDENCES PRO-SANTÉ

Résidences de proximité :

4 à 9 chambres ou places dans une maison de ville

Résidences d'ambiance :

10 logements et plus - studios de 16 m², T2 de 25 m² voire quelques T3
pour soignants français ou étrangers en recrutement avec famille



AMBIANCE découverte

Public visé
Public les plus jeunes :
externes, étudiants
du L2 au M1

Typologie
Bloc de 6 chambres
individuelles associées
à un espace de vie



AMBIANCE autonomie

Public visé
Internes en couple,
faisant fonctions
d'internes, remplaçants

Typologie
Studio classique, T1 / T2
avec cuisine facilitant
une autonomie accrue



AMBIANCE projet

Public visé
Internes et étudiants de
M2 investis dans projets
transdisciplinaires...

Typologie

- Appartement communautaire basé sur des projets étudiants, associatifs, etc.
- Vie en commun responsabilisante et gérée de manière autonome



LES SERVICES Travail et sociabilisation

- **Espaces de travail gradués** allant du travail individuel silencieux au travail libre en groupe
- **Espaces de travail multimédia** avec accès aux ressources de l'université
- **Espaces libres et de détente**



LES SERVICES Lieux de vie quotidienne

- **Espaces communs** facilitant la vie quotidienne des étudiants
- **Espaces sportifs** envisagés comme des lieux de bien-être
- **Cuisines autonomes** en lien avec les espaces de détente
- **Commerces de proximité** : épicerie, restauration

PRÉCONISATIONS OPÉRATIONNELLES, QUELLE QUE SOIT LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

- Localisation des logements soit en **centre-ville** soit à **proximité d'une structure hospitalière** (CH, EHPAD, RSS, etc.) ou d'une **maison de santé pluriprofessionnelle**.
- Les logements seront de préférence des **studios meublés** et équipés incluant lit, coin bureau, sanitaires et kitchenette ; peuvent être proposées des colocations comportant obligatoirement une chambre individuelle, des sanitaires (individuels dans l'idéal ou à raison de 1 sanitaire pour 2 chambres) et une cuisine partagée.
- Logements entièrement meublés et équipés, accessibles PMR.
- Un **réseau internet** dans les parties privatives et communes pour une utilisation professionnelle efficiente.
- Selon la taille de la structure, a minima un **lave-linge** et un **sèche-linge**, voire une buanderie.
- Même quand les logements proposés sont de type studio, la résidence disposera d'au moins un **espace commun** : par exemple, une cuisine aménagée et équipée avec électroménager et ustensiles, un espace de travail dédié de type coworking, un lieu de convivialité de type salon / foyer avec télévision, etc.
- **Organisation d'événements** : pots d'accueil, soirées, rencontre de professionnels, présentation de la ville, des lieux de loisirs, invitation à des événements locaux, tarifs préférentiels à des sorties culturelles, création d'un blog de la résidence ou d'une page Facebook / Instagram, etc.
- Accès facilité à des **équipements culturels et sportifs** en proximité.
- **Stationnement de véhicules** correspondant au nombre d'étudiants accueillis.
- Des **conditions d'accès facilitées** : pas de bail, simple contrat d'hébergement et caution.
- Un montant de redevance toutes charges comprises n'excédant pas **150 € par mois**, 50€ par semaine et 15€ par nuitée pour les étudiants (au 01/01/2022).

À PARTIR DE 10 LOGEMENTS

- **Personnel dédié**, à hauteur minima de 0,5 ETP pour l'accueil, la conciergerie et à l'animation de la résidence.
- **Espace de rencontres et de coworking**.
- **Espaces d'activités sportives** proportionnés à la taille de la résidence.

L'APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

La Région Centre Val de Loire souhaite impulser et accompagner les projets d'implantation de résidences Pro Santé sur l'ensemble du territoire régional et propose aux acteurs locaux et départementaux de manifester leur intérêt par la présentation des projets dont elle soutiendra la réalisation via des crédits propres ou européens par une aide à l'investissement.

Cet appel à manifestation d'Intérêt s'adresse à tout porteur de projet public : personnes morales de droit public ou parapublic, ou privé à but non lucratif : collectivités territoriales, centres hospitaliers (CH), sociétés d'économie mixte, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), associations de médecins, ou autres associations, etc.

Seront soutenus les projets d'hébergement collectif pouvant accueillir au minimum 4 locataires, sélectionnés pour leur adéquation avec les objectifs du concept, et le respect des attendus décrits dans l'appel à manifestation d'Intérêt. Le projet reflètera la dynamique territoriale et l'organisation collaborative du projet en rassemblant et fédérant (pour sa définition, sa mise en œuvre, son animation...) les acteurs concernés du territoire : CH, communes, EPCI, associations, etc.

Chaque projet sera examiné par une commission ad hoc qui pourra demander des informations supplémentaires et une sélection de dossiers pourra faire l'objet d'une présentation devant cette commission.

La commission sera particulièrement attentive aux points suivants :

- Le lieu d'implantation : la sélection des projets s'appuiera sur un maillage territorial reflétant les besoins ; sauf exception, ils sont estimés à un projet par bassin de vie ;
- La pluridisciplinarité des résidents accueillis ;
- Les prestations à destination du collectif ;
- L'animation de la résidence et les efforts d'intégration dans le réseau local ;
- Le montage partenarial du projet ainsi que la qualité et la complémentarité du partenariat ;
- La fiabilité de l'organisation proposée ainsi que la robustesse du plan de financement, tant en ce qui concerne l'investissement que l'exploitation.

La commission pourra solliciter, autant que de besoin, l'avis d'experts de structures telles que : associations d'étudiants en médecine, ARS, Faculté de médecine, représentation des écoles de formations paramédicales, représentation des centres hospitaliers, fédération des MSP, etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Vatthana LEBLANC
Tél. 02 38 70 34 50
vatthana.leblanc@centrevallaloire.fr

Hôtel de Région
9 rue Saint-Pierre Lentin - CS 94117
45041 Orléans Cedex 1



www.centre-valde Loire.fr

